



Relevé de décisions Comité de pilotage du PCMath – 7 décembre 2015

Présents : Emanuelle Massari (CTLes), Jean-Louis Baraggioli (CTLes), Nayara Gil-Condé (Bibliothécaire), Thierry Bouche (MathDoc), Norbert Schappacher (Mathématicien), François Léger (CADIST), Isabelle Famechon (Bibliothécaire), Laurent Clozel (Mathématicien), Elisabeth Kneller (Comité Technique), Claude Sabbah (Mathématicien), Frédéric Hélein (INSMI), Francesca Leinardi (RNBM)

Invitées : Julie Janody (RNBM), Nathalie Granottier (Comité technique)

Excusés : Philippe Thiullen, Véronique De Kok

Présentation de l'appel à projets conservation partagée 2016 - CollEx (par le CTLes)

Dans le cadre du dispositif CollEx du MENESR, un appel à projets est lancé pour 2016 concernant la conservation partagée. Cet appel est porté par le CTLes dans le cadre de sa mission nationale pour la conservation partagée. Le CTLes a reçu du MENESR une enveloppe globale de 200 000 euros et chaque projet peut se voir attribuer au maximum 50 000 euros.

- La subvention demandée représentera au maximum 60% du montant total du projet.
- Pour répondre à cet appel d'offre, Le porteur doit être une structure administrative qui fédèrera les autres partenaires et répartira les sommes versées entre les différents établissements.
- La subvention sera versée en une fois au porteur dès la validation du projet en 2016 et devra être utilisée au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.
- L'appel à projet ne concerne que des collections imprimées existantes et pas des acquisitions autour d'un champ disciplinaire.

Précisions complémentaires suites aux échanges :

- La base de gestion des états de collection gérée par le CTLes (sous PMB) est vouée à être pour l'heure maintenue car le projet de développement d'une base similaire au niveau national par l'ABES n'est plus prioritaire.
- La composition de la commission d'examen des dossiers n'est pas encore établie.
- La subvention de l'appel à projets CollEx est indépendante de la subvention versée aux CADIST dans le cadre de leurs missions.
- Malgré le fait que le CTLes ne soit pas co-animateur du PCMath, le MENESR accepte que le RNBM postule à titre dérogatoire à cet appel à projets.

(Voir document de l'appel d'offre)

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Comité de pilotage est validé. (Règlement en annexe)



Bilan Phase 1 du PCMath

- Un courrier sera adressé par le Comité de pilotage aux bibliothèques qui n'ont pas encore signé la charte, pour les informer que la participation au PCMath est conditionnée à la signature de la charte
- Suite à la campagne de candidature des pôles, 2 titres sont orphelins (i.e. sans pôle de conservation) :
 - o [Complex analysis and operator theory \(Print\) \[ISSN 1661-8254\]](#): Le comité technique se rapprochera des 2 bibliothèques qui ont cette collection pour connaître les raisons de leur non positionnement comme pôle de conservation.
 - o [Foundations of computational mathematics \(Print\) \[ISSN 1615-3375\]](#): ce titre est laissé en suspend pour le moment.
 - o le CTLes précise qu'il est prêt à être pôle de conservation en cas de non positionnement des bibliothèques de mathématiques.
 - le CTLes demandera un login sur le CFP pour pouvoir faire acte de candidature et notamment sur les revues détenues par les centres Inria
- Le Comité technique est chargé de se rapprocher des bibliothèques participantes pour faire une synthèse des modalités qui ont été mises en œuvre en local pour faire acte de candidature
- Le Comité technique adressera aux scientifiques la liste des titres historiques liés aux 57 titres de la phase 1 (titres précédents). pour qu'ils décident de l'intégration ou non de ces titres au corpus. Le Comité technique sera alors chargé de demander aux bibliothèques de se positionner sur les titres qui seront intégrés au corpus.

Préparation de la phase 2 :

- Le corpus de la phase 2 est constitué des 256 titres restants des 316 titres initialement sélectionnés (titres vivants). Le nombre de titres concernés par l'appel à projet sera décidé en fonction des évaluations rendues par le Comité technique (voir plus bas).
- Aucune décision n'a été adoptée concernant l'inclusion de l'historique des titres du corpus.
- Le Comité technique est chargé de proposer un modèle de convention de transfert de collections.

Appel à projet « CollEx : Conservation partagée »

La direction du RNBM demandera au Ministère si la structure GDS est susceptible de porter ou non le dossier CollEx.

Demande de financement pour des transferts de collections

Pour évaluer les besoins et les coûts liés aux transferts de collections des titres inclus dans le PCMath (phase 1 et 2), le Comité de pilotage demande au Comité technique

- d'estimer la volumétrie correspondante en se rapprochant des bibliothèques du réseau RNBM pour connaître leurs intentions de transfert et de pylon des collections.
- de se rapprocher du PCMed pour leur demander une estimation financière du coût de transfert du mètre linéaire.

Cette analyse devra être menée au plus tôt et les résultats devront être transmis au Comité de pilotage mi janvier 2016.



Demande de financement pour du développement informatique

Le Comité de pilotage prône l'interopérabilité du CFP avec les outils existants. Le Comité de pilotage demande à la cellule MathDoc d'évaluer la faisabilité d'une interopérabilité du CFP avec les outils du CTLes et de l'ABES, et les coûts correspondants (temps homme pour du développement informatique)

Demande de financement de personnel

Deux points ont été identifiés qui devront être creusés :

- besoin d'un catalogueur itinérant pour l'Ile de France pour la mise à jour des états de collection,
- des heures de secrétariat administratif pour la gestion de la subvention et la gestion des éventuelles conventions entre les partenaires.

Rédaction du projet

Le pré-appel d'offre sera rédigé par Julie Janody et Elisabeth Kneller. Un Comité de pilotage sera convoqué en visioconférence, au plus tard fin janvier.

Relevé de décisions validé en séance du Comité de pilotage le 7 décembre 2015